

CAPN A DU 19 AOÛT 2025

TITULARISATION

DES INSPECTEURS STAGIAIRES

PROMO 2024/2025

Madame la Présidente,

Après avoir pris 2 années de vie à la retraite aux salariés et fonctionnaires en reculant l'âge de départ à 64 ans, le 1^{er} ministre a annoncé le 15 juillet une rafale d'attaques violentes contre les salariés et chômeurs, les jeunes et retraités :

-  **Attaques** contre les salariés avec deux jours fériés volés, en plus du lundi de pentecôte,
-  **Attaques** contre les retraités avec la désindexation de toutes les pensions et la suppression de l'abattement de 10 %,
-  **Attaques** contre les personnes malades avec le déremboursement des médicaments et l'augmentation des franchises médicales,
-  **Attaques** contre les chômeurs avec la diminution des allocations de celles et ceux qui ont été licenciés,
-  **Attaques** des services publics avec dès janvier 3000 postes supprimés de pompiers, d'infirmiers, d'enseignants...

Le prétexte à tous ces reculs sociaux, c'est de trouver 40 milliards d'euros pour combler la dette qu'ils ont eux-mêmes créée en donnant des milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises privées et des cadeaux fiscaux aux plus fortunés.

Pour les entreprises privées, c'est chaque année 211 milliards d'aides publiques (6 600 euros par seconde !!) soit l'équivalent du quart du budget de l'État, ce qui en fait le principal poste de dépenses de l'État, ce montant représentant également deux fois et demi le budget de l'Éducation nationale, cinq fois celui de la Transition écologique, huit fois celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou encore onze fois celui de la Santé et des Solidarités !

Ces aides sont données sans contrôle, sans contrepartie, sans effet sur l'emploi et les salaires. En plus d'amoindrir notre système de protection sociale, les exonérations de cotisations sociales participent à la baisse des salaires : en effet plus les salaires sont bas, plus les exonérations sont hautes.

En faisant des cadeaux fiscaux aux plus fortunés, le **patrimoine des 500 familles les plus riches de France représente 40 % du PIB du pays !** Les 65 autres millions de la population se partagent le reste.

Ce nouveau plan d'économies se fait donc toujours sur le dos de celles et ceux qui ont déjà peu, et augmente la précarité et la pauvreté.

D'autres choix sont possibles, et des marges de manœuvres importantes existent pour financer les propositions portées par la **CGT**, à condition de ne plus verser ces aides aux entreprises sans contreparties et sans conditions et d'augmenter la contribution au pot commun des plus fortunés.

Derrière les grands discours sur la « maîtrise des dépenses », c'est toujours la même logique : moins de services publics pour les pauvres, plus de subventions pour les riches.

A la DGFIP, nous pensions en avoir fini avec les relocalisations.

Eh bien non, le 9 juillet 2025, la ministre chargée des comptes publics a annoncé la création de 7 nouveaux centres de contact et le « redéploiement de 330 emplois de la DGFIP » sur le territoire.

De plus, les conditions de travail sont difficiles dans ces plateformes. C'est un traitement de masse, les appels sont chronométrés, le traitement des e-contacts comptabilisés et font l'objet de statistiques journalières. C'est de l'abattage et un appauvrissement des tâches. Dans ces centres, les personnels sont davantage contractuels que titulaires, et ils sont en souffrance.

Cette annonce était le préambule d'une journée (le 9 juillet) marquée par la convocation d'une réunion extraordinaire sur la vague de suicides qui touche en 2025 la DGFIP.

Une telle annonce en cette période est plus qu'un affront, c'est une insulte envers les agents de la DGFIP.

Les agents de la DGFIP sont excédés par les réformes, les restructurations, les suppressions d'emplois, et nos services publics méritent beaucoup mieux, qu'une fois encore, la création de plateformes téléphoniques qui n'accueilleront aucun public et qui ne serviront qu'à supprimer encore et encore des emplois dans des services déjà exsangues.

-  **La CGT Finances publiques** continue à revendiquer l'abandon total des réformes contraires à l'intérêt de la population, des agents, du service public.
-  **La CGT Finances publiques** rappelle que les services publics ne sont pas un coût, comme le conçoit le gouvernement, mais bien un investissement au service du bien commun.
-  **La DGFIP** est garante de la bonne gestion des finances de l'État, tant pour les recettes que pour les dépenses.
-  **La CGT Finances Publiques** revendique la redynamisation de tous les territoires avec des services de pleine compétence et des effectifs en nombre suffisant pour assurer l'ensemble des missions !

Avant d'arriver à l'ordre du jour, la CGT Finances Publiques souhaite revenir sur le déroulé de la scolarité et évoquer les perspectives pour la prochaine promotion.

Pour rappel, la mise en place de la formation rénovée était purement dogmatique : la formation initiale coûtait trop cher et peu importe l'investissement à long terme qui est fait en matière de formation initiale.

Le dénominateur commun de cette « réforme », c'est une formation théorique amputée de plusieurs mois suivi d'un stage de mise en pratique dans les services ramené de 6 à 2,5 mois, devenant probatoire, qui s'effectue sur le poste de première affectation, une manière de mettre les stagiaires au travail dès leur arrivée dans les services.

Alors que les métiers de la DGFIP sont de plus en plus complexes, que les sous-effectifs chroniques imposent, depuis de nombreuses années, une polyvalence sans faille de la part des collègues, les formations doivent être « ingurgitées » au pas de charge et appliquées dès l'arrivée dans les directions d'affectation ! Le volume de connaissances à acquérir à l'ENFiP ne diminue pas, bien au contraire. Par contre, les temps d'assimilation et de reformulation sont devenus inexistantes.

Les stagiaires en sont rendus à réviser leurs cours le soir et le week-end. Les lauréats des concours ne sont pas des étudiants en milieu scolaire, beaucoup ont un conjoint, des enfants, une vie sociale, une vie de famille ! Il est temps que la direction générale en prenne conscience !

Depuis deux ans, les inspecteurs stagiaires se voient imposer une dose d'apprentissage en autonomie.

L'assimilation des cours en autonomie prend bien plus de temps que celui calibré pour les séances. Les acteurs de la formation initiale font état de l'absolue nécessité d'une interaction des stagiaires entre eux, des internes/externes et apprenants/sachants pour assimiler les connaissances. Pour preuve, le nombre de stagiaires ne validant pas leur formation théorique augmente tout comme celui du nombre de stagiaires ne validant pas l'item « connaissances professionnelles » pendant le stage.

Nous attendons toujours un véritable bilan, en toute transparence du dispositif Ariane et des connaissances acquises par les stagiaires en autonomie. Nous parlons bien d'un véritable bilan avec un retour à froid des chefs de services depuis la mise en place du 4+1, et non de quelques chiffres annoncés lors de GT.

-  **La CGT Finances Publiques** est opposée à une formation initiale comportant une part d'autonomie, qui augmente la charge de travail des chargés d'enseignements et des stagiaires.

Concernant le retour des IS en établissement pendant les estivales :

Nous continuons de nous interroger sur ce retour qui ampute la durée du stage déjà trop courte et sur l'intérêt pédagogique de certaines conférences.

Est-ce le bon moment pour programmer un retour en établissement, alors que les chefs de service accueillant des stagiaires se plaignent de la durée trop courte du stage pratique probatoire et de leur difficulté à évaluer ces derniers.

A ce sujet, nous avons abordé la possibilité de transformer les estivales en automnales, permettant ainsi aux IS de se retrouver et de faire un véritable retour d'expérience, où en sommes nous ? Cette proposition apparaissait séduisante tant aux OS qu'à l'ENFIP et pourtant aucun retour sur ce point n'a été abordé en GT.

Toujours sur les estivales, parlons encore une fois des délais de route :

Il serait judicieux que tous et toutes puissent bénéficier d'un délai suffisant. Dans le cas des stagiaires d'Île-de-France, le délai de route inexistant entraîne des situations kafkaïennes et bien souvent les stagiaires en transit entre leur lieu de stage et Noisiel doivent se priver de déjeuner pour arriver à l'heure. La note réseau du 29/04/2025 laisse toute latitude aux directions locales d'accorder, ou pas, des facilités horaires, ce qui génère des inégalités. Et que dire des frais engagés pour revenir quelques jours en établissement ! Alors que les indemnités de stages ne sont toujours pas revalorisées dans un contexte inflationniste.



La CGT Finances Publiques, comme chaque année, tient à redire son opposition au caractère probatoire du stage pratique. Depuis sa mise en place, le retour d'expérience conforte totalement nos réserves. Sur cette promotion, mais cela est désormais une habitude, certaines directions n'ont pas hésité à déplacer des stagiaires du jour au lendemain, certes en respectant le bloc fonctionnel si possible, d'autres fois en l'ignorant...

Il a été acté par la DG que pour stabiliser les inspecteurs stagiaires, ces derniers seraient positionnés sur des postes demeurés vacants au mouvement local précédent, en priorité. D'ailleurs ces postes n'ont pas vocation à être proposés aux titulaires dans le mouvement local suivant, une fois qu'un inspecteur stagiaire y a été prépositionné.

Quels postes seront offerts aux stagiaires une fois que le mouvement national des titulaires sera remplacé par un mouvement au fil de l'eau sur fiche de postes ?

L'expérience des postes aux choix des IS informaticiens de la scolarité 2024-2025 a tourné à la foire aux bestiaux avec des chasseurs de têtes/maquignons harcelant ceux-ci pour qu'ils candidatent sur leur service.

Et que dire des déçus affectés par défaut qui n'ont pas pu re-postuler en janvier sur un poste vacant ?

D'autant que ces postes conditionnent la spécialité « métiers » suivie lors de la scolarité à l'ENFIP.

Ces derniers, affectés début octobre, contribuent à la couverture des besoins des directions locales, besoins déterminés avec elles par l'administration centrale qui prend en compte l'ensemble des flux de sortie du grade (retraite, promotion, mutation...).

Force est de constater que des directions locales continuent « de faire leur tambouille » déplaçant des stagiaires inconnus au profit de titulaires connus et cela ne risque pas de s'améliorer avec les affectations aux choix en local !

Plus les réformes des affectations-mutations se succèdent, plus l'arbitraire augmente.

Comment ont-ils pu être évalués, sur quels critères, quid de leur capacité à se positionner en tant que cadre A ? La crédibilité de ce fameux stage pratique probatoire en a pris un bon coup depuis quatre ans.

La note de rentrée avec le calendrier ne nous a toujours pas été communiquée une fois encore. Est-ce normal ? Même remarque concernant la note de campagne de 1ère affectation. Il y a quelques années, nous obtenions les informations avant les stagiaires. Ce n'est plus le cas, nos demandes répétées n'ont pas été suivies d'effet et nous le déplorons vivement !

Nous ne pouvons non plus débiter cette CAPN sans vous rappeler que les représentants des personnels ont le droit comme tous les agents de la DGFIP à des congés, qu'ils ont une vie personnelle et qu'à ce titre vous ne pouvez positionner les CEC du 28 juillet au 1^{er} août et convoquer 15 jours plus tard la CAPN de non titularisation.

Quelques éléments sur la promotion :

Comme l'année dernière, nous ne connaissons pas le nombre de stagiaires ayant participé aux épreuves de rattrapage. Le chiffre serait-il si alarmant pour la deuxième année consécutive ?

Pour la scolarité 2023-2024, c'est 12/52 inspecteurs stagiaires qui ont achevé leur cycle de formation, un nombre inconnu au rattrapage et 23 dossiers examinés in fine par la commission soit 1,75 %.

Cette année, ils étaient donc 1409 inspecteurs stagiaires ayant achevé leur cycle de formation, un nombre inconnu au rattrapage et 32 dossiers seront examinés lors de cette session, soit 2,27 %.

Il y a peut-être lieu de s'interroger sur la formation :

Remplit-elle réellement ses objectifs ? La question se pose lorsque nous constatons que 14 IS sur 20 ne valident pas l'item «connaissances professionnelles» pendant le stage et 13/20 ne valident pas l'item positionnement en tant que cadre A.

Outre la densité, sa lourdeur, le rythme, l'absence de temps de reformulation et le manque de temps d'assimilation, le fond des enseignements pose question au vu du nombre croissant de stagiaires mis en difficulté.

De plus, les stagiaires allant au rattrapage ont connaissance de leur résultat définitif alors que le stage a déjà commencé.

De même sur la partie stage, une fois encore nous constatons que des IS découvrent qu'ils ne valident pas leur stage alors qu'il n'y a pas eu de rapport intermédiaire, pire certains l'apprennent lorsqu'ils reçoivent le rapport écrit ! Certains chefs de service n'ont même pas eu le courage de dire en face au collègue que le stage n'était pas validé.

A contrario, certains chefs de service et tuteurs ne semblent pas prendre le temps de lire la note de cadrage concernant le SPP, alors qu'il s'agit de l'avenir de collègues, d'où des décalages entre les commentaires hallucinants et les items validés de certains rapports de stages.

L'attractivité demeure un sujet récurrent au sein de la fonction publique, notre ministère n'y échappe pas. Ne doit-on pas donner les moyens et réfléchir à notre manière d'attirer des candidats ? Certes la réforme des épreuves de concours est lancée mais permettra-t-elle de régler cette question de l'attractivité ?

 **Concernant l'UC de comportement, que penser des 39 IS ne la validant pas ? Pour rappel, l'année dernière, 16 IS, soit 1,27 % (2023-2024) contre 2,74 % (2024-2025). On est en droit de s'interroger sur cette UC attribuée dans la plus grande opacité.**

 **La CGT Finances Publiques** constate la réelle rupture entre la partie « socle » et la partie « bloc fonctionnel » vécue par les inspecteurs et inspectrices stagiaires. Les taux d'échec lors des épreuves du bloc fonctionnel au vu des tableaux statistiques des évaluations de compétence sont beaucoup plus importants. Y-a-t-il de trop grandes différences dans la difficulté d'appréhender les cours entre les deux blocs.

 **La CGT Finances Publiques** constate la difficulté qu'éprouvent des stagiaires n'ayant pas validé la formation théorique en arrivant sur le lieu du stage probatoire. Ce sont des collègues dont le chef de service n'attend rien, sachant qu'ils ne vont pas rester, si ce n'est pour compenser les sous-effectifs !!

 **La CGT Finances Publiques** s'interroge et vous interroge sur la qualité de la formation au vu de toutes les problématiques récurrentes évoquées ci-dessus.

 **La CGT Finances Publiques** considère que la totalité des stagiaires de cette promotion ayant satisfait aux épreuves théoriques devrait être titularisée. La formation doit être professionnalisante et en aucun cas être un deuxième concours.